

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

POST TENERAS LUX

ARRÊTÉ

Donnant le nom de "Route Alphonse Ferrand"
à l'actuelle route du Syndicat

du 31 mars 1967

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la délibération du Conseil municipal de la commune
de Bornez du 31 janvier 1967 demandant d'attribuer à cette artère
le nom d'Alphonse Ferrand, maire de la commune de 1918 à 1931;

vu le préavis favorable du service des archives d'Etat
du 3 mars 1967;

vu le préavis favorable du service du plan d'aménagement
du 16 février 1967;

vu les dispositions du règlement sur la désignation des
artères du 9 octobre 1931.

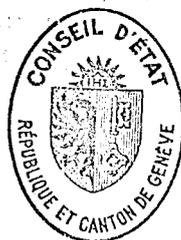
ARRÊTÉ :

Il est donné le nom de "Route Alphonse Ferrand" à l'actuelle
route du Syndicat.

Cette nouvelle dénomination entre immédiatement en vigueur

Communiqué à :

| | |
|-----------|-------|
| Travaux | 6 ex. |
| Police | 1 ex. |
| Intérieur | 1 ex. |
| Boutier | 1 ex. |



Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat :

J. Halland